

Image not found or type unknown



Agence immobilière et garant

Par **KAREN510**, le **25/05/2011 à 13:32**

Bonjour, rnvoila ma mère c est porté garant du logement pour mon frère il y a 2 ans, il etait passé par une agence immobilière, au 31/12 son propriétaire a changer d agence est ce que ma mère est toujours garant du logement car elle n a m^me pas ete avertis du changement

Par **mimi493**, le **25/05/2011 à 14:32**

Le choix du bailleur pour gérer son logement n'a aucune incidence ni sur le locataire ni sur la caution. Votre mère s'est engagée envers le bailleur pas envers l'agence. Il n'y avait pas lieu de la prévenir